



Fédération Française des Apiculteurs Professionnels  
154 avenue Jean Rabot - 26400 CREST  
tél. 06 44 79 72 47

A Monsieur le Ministre  
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Marc FESNEAU  
Hôtel de Villeroy,  
78 rue de Varenne,  
75007 PARIS

Crest, le 24 février 2023

Monsieur le Ministre,

Nous luttons depuis plusieurs décennies contre le varroa, un acarien arrivé en France dans les années 80. Ce parasite fait peser sur nos ruchers un danger permanent : il est impossible de l'éradiquer, aussi nous sommes dans l'obligation de maîtriser sans cesse son développement sous peine de voir nos ruches mourir massivement.

Nous avons des organismes techniques (ADA-ITSAP) mais malheureusement, l'ANMV et la DGAL interdisent la vulgarisation et la diffusion des résultats de leurs expérimentations, qui visent à rechercher de nouvelles techniques pour traiter le varroa. Les expérimentations de produits sans AMM ne sont pas autorisées, excepté après soumission du protocole et destruction des ruches après expérimentation, ce qui est inacceptable.

Or, à l'arrivée de cet acarien en France en 1983, nous, apiculteurs.trices, n'avons pu compter que sur nos propres forces pour lutter contre cette parasitose. Seuls, nous avons dû et nous avons su construire nos outils de recherche et de développement : les ADAs (Association de Développement de l'Apiculture) accompagnées par l'ITSAP (Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation). Force est de constater qu'en matière de lutte contre le varroa, l'innovation et les progrès ont été essentiellement le fruit d'années d'expérimentations menées conjointement par ces organismes et les apiculteurs.trices.

Les laboratoires n'ont produit des médicaments qu'après que soit démontré leur efficacité dans les fermes, grâce au travail conjoint des apiculteurs.trices et de leurs ADA. L'investissement en recherche et développement par des laboratoires a donc été quasi inexistant pour ces produits.

Il apparaît des résistances avérées sur les molécules utilisées actuellement. On ne pourra y faire face sans innovation, recherche et expérimentation. Face au défi que nous posent ces

résistances, nous ne pouvons attendre d'hypothétiques réponses des laboratoires.

Par conséquent :

- Nous voulons pouvoir continuer à diffuser les informations techniques produites par nos ADAs, par des publications et des formations
- Nous voulons continuer à pouvoir expérimenter dans nos ruchers, avec le soutien de nos ADAs, comme nous le faisons depuis des années.
- Nous voulons que nos associations de développement puissent continuer de repérer, tester et diffuser des techniques innovantes mises au point dans nos fermes.

Pour garantir que l'apiculture nationale puisse demain apporter sa contribution à la souveraineté alimentaire qui est au cœur du projet gouvernemental et tout particulièrement de votre ministère, nous vous demandons, monsieur le Ministre, d'appuyer notre demande pour qu'elle s'inscrive dans un principe dérogatoire au cadre légal afin de permettre à la filière apicole de continuer à être acteur en recherche et développement.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signatures pour la FFAP :



- Patrick Boussard
- Florent Caullireau
- Marie Mior
- Maël Nadan
- Christian Tygréat

Signatures pour la Confédération Paysanne :



Denis Perreau, secrétaire national référent du pôle élevage